



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

<b>Identification du produit</b>	TAMPON TISAB®(IV)
<b>Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)</b>	TAMPON TISAB®(IV) ; TISAB®(IV) BUFFER
<b>Code du produit</b>	TS-3001
<b>Formule chimique</b>	Mélange
<b>Masse molaire</b>	
<b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
<b>Fournisseur</b>	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
<b>Téléphone urgence</b>	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
<b>Date FDS préparée</b>	2025-05-06

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification SIMDUT** - Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2  
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2

### PICTOGRAMMES



**Mention d'avertissement** ATTENTION

**Mentions de danger (H)** - Provoque une irritation cutanée  
- Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseils de prudence (P)** - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.  
- En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.  
- Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.  
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**Autres dangers** NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

**Santé** 1  
**Inflammabilité** 0  
**Réactivité** 0  
**Spécial**

## SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Tris(hydroxyméthyle) aminométhane	77-86-1	16%
Tartrate de sodium dihydrate	6106-24-7	15%
Acide chlorhydrique	7647-01-0	2%
Eau	7732-18-5	Balance

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Consulter un médecin. Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation de la peau. Irritation oculaire. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
<b>Produits de combustion</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène gazeux. Oxydes de sodium. Oxydes d'azote (NOx).
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Lorsqu'il est concentré, le produit réagit selon les caractéristiques suivantes: Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH en cas de déversement plus important.
<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage</b>	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant bien fermé, dans un endroit sec et bien aéré.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Acide chlorhydrique	7647-01-0	(c)	2 ppm 3 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
		P	2 ppm	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée.			
		(c)	2 ppm	Canada. Ontario Reg 833.
		C	2 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique

Composants	No.-CAS	Valeur
TRIS(HYDROXYMÉTHYLE) AMINOMÉTHANE	77-86-1	Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifiques à la région - Québec, Alberta, Ontario, Colombie-Britannique.

Composants	No.-CAS	Valeur
Tartrate de sodium	6106-24-7	Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifiques à la région - Québec, Alberta, Ontario, Colombie-Britannique.

<b>Respiratoire</b>	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Neoprène. Butyle. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Utiliser des chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Utiliser une hotte. La recirculation est interdite. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Donnée non-disponible
Seuil d'odeur	Donnée non-disponible
Point de fusion et congélation	Donnée non-disponible
Point d'ébullition	Donnée non-disponible
Inflammabilité	Donnée non-disponible
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non-disponible
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non-disponible
Point d'éclair	Donnée non-disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non-disponible
Température de décomposition	Donnée non-disponible
pH	8.7
Viscosité cinématique	Donnée non-disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Donnée non-disponible
Pression de vapeur	Donnée non-disponible
Masse volumique et densité relative	Donnée non-disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non-disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes.
Matériaux incompatibles	Lorsqu'ils sont purs, les produits réagissent avec les produits suivants: Bases. Fluor. Amines. Métaux. Acétylures de métaux. Siliciure de lithium. Métaux alcalins. Oxydants. Réducteurs. Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes d'azote (NOx). Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de sodium. Chlorure d'hydrogène gazeux.

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### TAMPON TISAB®(IV)

**Premières voies d'absorption** Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

**Effets / symptômes de l'exposition aigue :** Par voie d'exposition ci-dessous.

- Yeux Peut provoquer une grave irritation des yeux.

- Peau Peut provoquer une irritation de la peau.

- Respiration À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

- Ingestion À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

**Effets / symptômes de l'exposition chronique** À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

**DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)** ETA Mélange (Estimation de la toxicité aigüe) : DL50 Oral - Rat - >5000mg/kg. DL50 Cutanée - >5000mg/kg. Espèce non-définie.

**CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)** ETA Mélange (Estimation de la toxicité aigüe) : CL50 Inhalation - Donnée non-disponible.

### ACIDE CHLORHYDRIQUE 36.5-38%

**Premières voies d'absorption** Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.

**Effets / symptômes de l'exposition aigue :** L'effet corrosif supplantera la toxicité pour le produit concentré. Par voie d'exposition ci-dessous.

- Yeux Brûlures sévères et destruction du tissu oculaire pouvant entraîner l'ulcération de la cornée et la cécité.

- Peau Brûlures sévères et ulcérations des tissus. Peut-être fatal, si l'étendue des brûlures est considérable.

- Respiration Spasmes. Irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique. Oedème pulmonaire. Peut entraîner la mort.

- Ingestion Corrosion et ulcérations de la bouche, de la gorge, de l'oesophage, de l'estomac et de la paroi abdominale. Dysphagie. Douleurs abdominales. Crampes. Diarrhée. Méléna. Hématémèse. Perforation possible de l'oesophage et de l'estomac. Sudation Salivation.

**Effets / symptômes de l'exposition chronique** Sensation de brûlure. Dermatitis. Conjonctivite. Photophobie. Lésions aux poumons. Lésions aux yeux. Douleurs dans la poitrine. Abrasion de l'émail dentaire. Toux. Dyspnée. Laryngite. Trachéo-bronchite. Maux de tête. Vertiges. Fièvre. Sudation. Salivation. Soif.

**DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)** DL50 Oral - Rat - 700mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - > 5 010 mg/kg.

**CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)** CL50 Inhalation - Rat - 1 h - 3124 ppm

### TRIS(HYDROXYMÉTHYLE) AMINOMÉTHANE

**Premières voies d'absorption** Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.

**Effets / symptômes de l'exposition aigue :** Par voie d'exposition ci-dessous.

- Yeux Irritation.

- Peau Irritation.

- Respiration Peut irriter le système respiratoire. Troubles nerveux. Toux. Dyspnée. Maux de tête. Vertiges. Nausées et vomissements.

- Ingestion Désordres gastro-intestinaux. Crampes. Diarrhée. Maux de tête. Vertiges. Convulsions. Nausées et vomissements.

**Effets / symptômes de l'exposition chronique** Sensation de brûlure. Troubles nerveux. Douleurs dans la poitrine. Toux. Dyspnée. Maux de tête. Vertiges. Fatigue. Nausées et vomissements.

**DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)** DL50 Oral - Rat - >3000 mg/kg. DL50 Cutanée - Rat - >5000mg/kg.

**CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)** CL50 Inhalation - Donnée non-disponible.

## **TARTRATE DE SODIUM DIBASIQUE DIHYDRATE**

**Premières voies d'absorption** Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.

**Effets / symptômes de l'exposition aigue :** Par voie d'exposition ci-dessous.

- Yeux Irritation.

- Peau Irritation.

- Respiration Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Dyspnée. Toux.

- Ingestion Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux. Crampes. Diarrhée. Maux de tête. Vertiges. Nausées et vomissements.

**Effets / symptômes de l'exposition chronique** Sensation de brûlure. Troubles nerveux. Douleurs dans la poitrine. Toux. Dyspnée. Maux de tête. Vertiges. Fatigue. Irritabilité. Nausées et vomissements.

**DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)** DL50 Oral - Donnée non-disponible. DL50 Cutané - Donnée non-disponible.

**CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)** CL50 Inhalation - Donnée non-disponible.

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### TAMPON TISAB®(IV)

Écotoxicité	Donnée non-disponible.
Persistance et dégradation	Donnée non-disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Donnée non-disponible. Éviter le rejet dans l'environnement.

### ACIDE CHLORHYDRIQUE 36.5-38%

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Lepomis macrochirus - 24.6 mg/L -96h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie ): 4.91mg/L - 48h.
Persistance et dégradation	Donnée non-disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Donnée non-disponible.
Autre effets nocifs	Éviter le rejet dans l'environnement.

### TRIS(HYDROXYMÉTHYLE) AMINOMÉTHANE

Écotoxicité	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie ) : > 980mg/l - 48h. Toxicité pour les bactéries: Essai en statique CE50 - > 1,000mg/l - 3h
Persistance et dégradation	Biodégradabilité aérobie - Durée d'exposition 28 jr - Résultat: 97.1% - Facilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Donnée non-disponible.
Autre effets nocifs	Éviter le rejet dans l'environnement.

### TARTRATE DE SODIUM DIBASIQUE DIHYDRATE

Écotoxicité	Donnée non-disponible.
Persistance et dégradation	Soluble dans l'eau. Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN N/R

Appellation réglementaire

Classification du TMD

Groupe d'emballage

Indice de quantité limitée

Indice PIU

Dispositions particulières

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**SIMDUT CANADA** - Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2  
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

**DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-05-06**